



## Compte-rendu de la Formation Spécialisée du CSAL du 28 novembre 2023

Cette Formation Spécialisée débute par une présentation du nouveau médecin du travail, madame Agnès SESMAT. Nous lui souhaitons la bienvenue. Elle reprend un poste laissé vacant depuis des années !

### Visites des membres de la FS dans les services

Une délégation de la Formation Spécialisée a effectué plusieurs visites de service (Longwy, PCR, Toul, SIE 54 à Nancy, Vandoeuvre, CGF Justice).

Une présentation des rapports est effectuée suite à ces visites.

Les cas de Longwy et du PCR ayant déjà été abordés lors des précédentes FS, il est proposé de ne présenter que les 4 autres sites.

En réponse à ces présentations, le Directeur nous informe des éléments suivants :

PCR : Une vingtaine d'entretiens ont déjà eu lieu dans le cadre de la médiation mise en place suite à la visite de la FS.

Toul : Aucune remise en cause de la pérennité du site, mais il faut une meilleure densification à un meilleur coût. L'arrivée des services de l'Education Nationale est toujours à l'étude.

SIE 54: Des nouvelles affectations ont eu lieu et ont permis de renforcer le dispositif. Le Directeur regrette que les agents du SIE n'aient pas pu bénéficier de la prime GMBI.

Vandoeuvre : Le nouvel accueil ne sera pas opérationnel avant septembre 2024. Les collègues resteront dans le préfabriqué jusqu'à cette date.

CGF Justice : Il est constaté une évolution favorable du ressenti des agents depuis la mise en place du CGF cet été.

### Budget 2023

Le budget 2023 a bénéficié d'une dotation complémentaire de 6 000 €.

Les dernières commandes de matériel viennent d'être engagées. Il s'agit de souris sans fils type « fer à repasser », de portes documents coulissants, de lampes de bureau, de coussins ergonomiques, de tapis de souris avec gel et de quelques repose-pieds ergonomiques.

### Présentation du règlement intérieur

La Direction nous présente un projet de règlement intérieur qui devra être voté lors de la prochaine réunion du CSAL le 5 décembre.

Il était temps ! Les CSAL remplacent les CTL depuis bientôt un an et le règlement intérieur nous est seulement proposé maintenant...

Vos élus **FO DGFIP 54**, en intersyndical, ont émis un avis et des propositions de modifications de certains articles de ce projet de règlement.

Le Directeur nous rétorque qu'il s'en tiendra à ce projet et éventuellement aux demandes de rectifications mais seulement si elles émanent de Bercy, c'est à dire suite aux échanges avec les syndicats nationaux et non locaux.

Le CSAL n'est donc qu'une chambre d'enregistrement et à quoi bon faire des propositions si elles sont d'avance rejetées !

## Fiches de signalement

Deux nouvelles fiches de signalement nous ont été présentées.

La Direction nous indique avoir envoyé un courrier aux deux usagers concernés.

Cependant, les organisations syndicales font remarquer que pour l'un d'entre eux, les propos tenus sont de nature à faire un signalement auprès du procureur de la République.

Le Directeur est d'accord et demande à ses collaborateurs de le faire.

AFFAIBLISSEMENT DES CAP, PASSAGES EN FORCE, LIMITATIONS DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE...

**LA DIRECTION GÉNÉRALE  
A DÉCIDÉ DE  
MODERNISER  
LE DIALOGUE SOCIAL**

**Taagle**

**FO**  
DGFIP

**PAS BAILLONÉS !**



Vos représentants **FO DGFIP 54** :

Alexis TSCHENS  
Sophie ROCHE  
Olivier BAILLARGEAT  
Marie-Claude MENUT  
Jean-Louis SZATMARI

## Questions diverses

### • **Nouvelle cité administrative** :

Le bâtiment 001 (côté cité actuelle) sera livré fin juin 2024. Il accueillera à cette date les services de la Direction situés actuellement rue des Ponts, sauf les services de la comptabilité, celui des recettes non fiscales ainsi que la trésorerie des hôpitaux de Nancy, qui déménageront fin novembre.

Le bâtiment 003 sera quant à lui livré en novembre 2024.

Une visite de la nouvelle cité est prévue le 21 décembre 2023.

### • **Organisation dans les SGC** :

La Direction constate que la mise en place des SGC engendre beaucoup de problèmes techniques, Hélios n'ayant pas été configuré pour gérer autant de collectivités, ce qui engendre de nombreux bugs et ralentissements. Elle affirme cependant que certains agents n'utilisent pas assez les possibilités d'automatisation des tâches offertes par l'application, et qu'il faut arrêter de faire le travail des secrétaires de Mairies.

### • **Affectation des contrôleurs stagiaires**

Vos élus **FO DGFIP 54** signalent à la Direction qu'il y a eu des anomalies dans le mouvement local d'affectation des contrôleurs stagiaires.

En effet, la règle en vigueur stipule que les demandes d'affectations doivent être classées en fonction du rang de classement au concours.

Or, nous avons constaté que des agents moins bien classés que d'autres avaient obtenu des postes qui avaient été refusés à ceux mieux classés.

La Direction nous rétorque que cette réunion n'est pas le lieu pour discuter des affectations et refuse donc de justifier ses choix.

Vos élus **FO DGFIP 54** ne peuvent que regretter la disparition des CAP. En effet, il est clair que dorénavant la Direction affecte et mute les agents à son bon vouloir, sans tenir compte des règles et sans justifier ses décisions auprès de vos représentants syndicaux.